

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort de France, le 14 février 2023



Crédit : Olivier Lisima / Office français de la biodiversité

Compte-rendu du dernier conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique

Le dernier conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique s'est tenu lundi 13 février 2023 à l'hôtel la Batelière à Schoelcher.

Cette séance a été la dernière du 1^{er} Conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique depuis sa création. Ses membres ont, en effet, été nommés le 15 février 2018 pour une durée de 5 ans et seront renouvelés très prochainement par arrêté préfectoral.

La réunion a abordé les sujets à l'ordre du jour suivants :

- Approbation du rapport d'activités 2022
- Approbation du programme d'actions 2023
- Avis simple sur la demande de dérogation espèces protégées de l'ONF dans le cadre du plan national d'action en faveur des tortues marines
- Point d'information sur l'organisation de l'action de l'Etat en mer
- Point d'information sur le fonctionnement et les enjeux du sanctuaire Agoa pour les mammifères marins
- Bilan de la mandature 2018-2023



Le rapport d'activités 2022

L'année 2022 a été une année riche en actions au Parc naturel marin de Martinique, avec notamment, le renforcement des partenariats avec différents acteurs du territoire, comme l'Office de l'eau ou le Parc naturel régional ; la création du 1^{er} festival de la mer, le Belya Lanmè ; la montée en puissance du service opérations en mer ou encore le développement des aires éducatives. L'ensemble de ces projets s'inscrit dans la stratégie du Parc naturel marin de Martinique qui s'articule autour de plusieurs objectifs :

- Accompagner le changement et se tourner vers la mer
- Faire de la mer une ressource valorisée
- Faire respecter notre milieu marin et ses écosystèmes
- Faire rentrer le Parc dans le paysage maritime de la Martinique

Retrouvez le rapport d'activités 2022 via le lien : <https://bit.ly/3xtVnVa>

Le programme d'actions 2023

Avec une équipe de 20 agents, de nouveaux moyens logistiques et un budget initial attribué par l'Office français de la biodiversité de 1,142 millions d'euros, l'année 2023 sera orientée vers les grandes actions suivantes :



- L'installation et l'accompagnement de la nouvelle mandature
- Le renforcement de la communication digitale
- Le déploiement de la stratégie scientifique pour une meilleure acquisition de connaissances et un meilleur suivi des écosystèmes marins
- La poursuite des actions de sensibilisation accompagnée d'une politique culturelle permettant d'améliorer leur efficacité et leur ancrage
- L'élaboration d'une méthodologie permettant de mieux évaluer le niveau d'atteinte des objectifs du plan de gestion
- Un suivi des activités nautiques et de leur évolution en vue de l'élaboration d'une stratégie mouillages pour le territoire
- Une continuité des programmes visant une meilleure qualité de l'eau
- Un renforcement des activités de surveillance

Retrouvez le programme d'actions 2023 via le lien : <https://bit.ly/410rPfc>

Demande de dérogation de l'Office National des Forêts relative aux interventions sur les tortues marines

Toutes les espèces de tortues marines présentes en Martinique sont inscrites sur la liste nationale des espèces protégées. A ce titre, toute manipulation, détention, transport ou dérangement de tortues sont interdits en tout temps et en tout lieu.

Cependant, afin de pouvoir intervenir, dans certaines situations de détresse ou de décès, différentes structures locales, ainsi que des marins pêcheurs peuvent être habilités à mener ces opérations. Ces interventions nécessitent des arrêtés préfectoraux permettant de déroger aux interdictions du code de l'environnement dans des cas spécifiques. Ces arrêtés sont couramment appelés « Dérogations Espèces Protégées » (DEP).

Sollicités pour avis, les membres du Conseil de gestion ont approuvé la demande de dérogation de l'Office National des Forêts permettant aux personnes bénéficiaires d'une habilitation de l'ONF d'intervenir sur ces espèces.

Organisation de l'action de l'Etat en mer



Afin de mieux définir les orientations du Parc naturel marin de Martinique dans le cadre de l'action de l'Etat en mer, le Conseil de gestion a invité le contre-amiral Eric Aymard, commandant des Forces Armées aux Antilles afin de présenter les objectifs et missions de ses services, parmi lesquelles figurent, notamment, l'aménagement durable de l'espace marin; des missions d'urgence: sauvetage, incendie, bâtiment en panne...; des missions de police: contrôle des pêches ou lutte contre les trafiquants.

Cette rencontre avait pour but de favoriser des liens entre le Parc naturel marin et les autres services de l'Etat avec l'arrivée, notamment, de nouveaux moyens nautiques au Parc marin de Martinique.

Fonctionnement et enjeux du sanctuaire Agoa pour les mammifères marins

Tout comme le Parc naturel marin de Martinique, le Sanctuaire Agoa est une aire marine protégée, gérée par l'Office français de la biodiversité. Elle a été créée par déclaration de la France en 2010 et reconnue au titre du protocole SPAW (Specially Protected Areas and Wildlife protocole sur les aires et les espèces et spécialement protégées).



Le Sanctuaire Agoa couvre une superficie de 143 256 km², soit toute la zone économique exclusive des Antilles françaises, comprenant les eaux de la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Il a pour objectif de garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leurs habitats, des impacts négatifs directs ou indirects, avérés ou potentiels, des activités humaines.

Parmi l'ensemble des enjeux communs aux deux aires marines protégées ; Sanctuaire Agoa et PNM Martinique ; le développement des activités nautiques et particulièrement de l'observation des mammifères marins représente un enjeu majeur.

Bilan de la mandature 2018-2023

Les premières actions de ce conseil de gestion ont été de réaliser le plan de gestion 2021-2035 et de fixer les priorités stratégiques : sensibilisation des scolaires, plus de surveillance du plan d'eau, appui pour une meilleure organisation des mouillages.

En parallèle de ces actions, le conseil de gestion a également émis 4 avis conformes depuis la mise en place du Parc naturel marin et a mis en place trois commissions thématiques : « Avis techniques », « Nautisme », « Pêche professionnelle et aquaculture durables ».

Elu le 23 février 2018, le Président actuel du Parc naturel marin de Martinique, Olivier Marie-Reine arrive aux termes de son mandat de 5 ans qui a marqué les premières années de création du Parc de Martinique.

Elu premièrement en tant que représentant des professionnels de la pêche et de l'aquaculture en 2018, il a été réélu à son poste le 13 décembre 2021, à l'occasion d'élection anticipée suite à sa désignation à la Collectivité Territoriale de Martinique, le conduisant à démissionner de son rôle de représentant du Comité régional des Pêches et à poursuivre son mandat en tant que représentant de la CTM.

Le Parc naturel marin de Martinique fait partie de l'Office français de la biodiversité (OFB). Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contact Presse

Audrey Gineau / 0696 33 17 42
audrey.gineau@ofb.gouv.fr